

Remède de cheval pour caisse en bonne santé

La résistance s'organise contre le saccage du plan de prévoyance de la caisse de pension du personnel de la Ville de Carouge.




Carouge • Le personnel de la Ville de Carouge a été informé par les représentant-e-s de la caisse de pension de la volonté de changer son plan de prévoyance. En raison d'un changement des bases techniques, le comité de la caisse prédit la pire et propose des réductions de

prestations massives. Caisse actuellement en primauté des prestations, elle prévoit un âge de la retraite à 62 ans avec 38 ans de cotisations, un objectif de rente à 76 % du dernier salaire assuré et une cotisation de 25,2 % répartie à raison d'un tiers pour les employé-e-s et deux tiers

pour l'employeur. La cotisation est uniforme pour toutes les classes d'âge. La caisse de pension affiche des résultats solides, en comparaison avec d'autres caisses publiques. Fin 2016, le taux de couverture était de 111,9 %, soit une situation tout à fait enviable. Et les résultats 2017 ne

sont pas encore publiés, année qui a été excellente pour les caisses de prévoyance. Bénéficiant de la garantie de la commune de Carouge, elle atteint actuellement plus que largement les objectifs de couverture exigibles pour les caisses publiques suite aux changements LPP intervenus en 2012.

NON AUX MODÈLES PROPOSÉS

Le comité veut changer de plan en s'inspirant du privé avec le passage à la primauté de cotisation, un âge de la retraite prolongé à 64 ou 65 ans, une hausse de la cotisation et une cotisation qui dépend de l'âge des assuré-e-s, un objectif de rente abaissé à 50-60 %, le financement de prestations plus avantageuses entièrement à la charge des assuré-e-s. En d'autres termes, travailler plus longtemps pour moins de rentes dans un système qui désavantagerait les plus âgé-e-s et les petits revenus. Le SIT appelle à la mobilisation du personnel contre une dégradation inacceptable des retraites. S'il y a lieu d'adapter les bases techniques, le Ville de Carouge doit recapitaliser la caisse comme l'ont fait en 2014 toutes les autres communes pour assurer les retraites du personnel. Rappelons que Carouge se distingue aussi en étant la seule commune du canton, avec celle de Soral et de Gy, à ne pas être intégrée à CAP-Prévoyance. Une caisse de pension en primauté des prestations avec un objectif de rente de 70 %, une cotisation de 24 % à raison de 1/3 employé-e-s et 2/3 employeur. De quoi envisager d'autres solutions. 

Valérie Buchs

Un facteur déterminant : la mobilisation

Soumises aux mêmes contraintes, les rentes de Publica et de la CPEV connaissent un sort différent.


Lutte syndicale • La dégradation des perspectives théoriques de rendements à long terme a également mis en difficulté d'autres caisses publiques. On peut notamment citer Publica, la caisse de compensation des employé-e-s de la Confédération, et la CPEV assurant la fonction publique vaudoise. Bien que soumises aux mêmes obligations par la loi fédérale, l'une a fini par baisser les rentes tandis que l'autre a repoussé la mise en œuvre d'un plan d'assainissement et ouvert la négociation avec les représentant-e-s

du personnel. Quelle différence ? L'ampleur de la mobilisation.

Pour Publica, les organisations syndicales parlent d'une baisse de prestations de 2,8 à 5 % pour les personnes âgées de moins de 60 ans. En baissant le taux de conversion de 5,65 % à 5,09 % (une baisse d'environ 10 % des rentes annuelles des assuré-e-s) avec des mesures transitoires permettant de limiter les pertes pour les salarié-e-s de plus de 40 ans. Les associations syndicales du personnel de la Confédération regrettent dans un

communiqué du 31 janvier 2018 que « le Parlement ait laissé les employé(e)s de la Confédération dans la tempête ».

Alors que les employé-e-s de la Confédération subissent une baisse drastique de leurs rentes, les employé-e-s de la fonction publique vaudoise ont arraché une victoire d'étape. Menacée par le comité de la caisse et le Conseil d'Etat d'un rallongement des années de cotisations (38 à 40 ans) et d'une augmentation de l'âge de la retraite de 2 ans, la fonction publique est descendue dans la rue, massivement. Le 25 janvier, 1 000 personnes se sont mises en grève et 6 000 ont manifesté sous les fenêtres du Grand Conseil vaudois. Résultat : un plan d'assainissement repoussé à 2021 et l'ouverture d'un espace conséquent de négociation avec le personnel.

Il semblerait donc que même dans le minuscule espace laissé par la loi fédérale, en matière de prévoyance vieillesse, la lutte paie également. 

Maimouna Mayoraz